



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

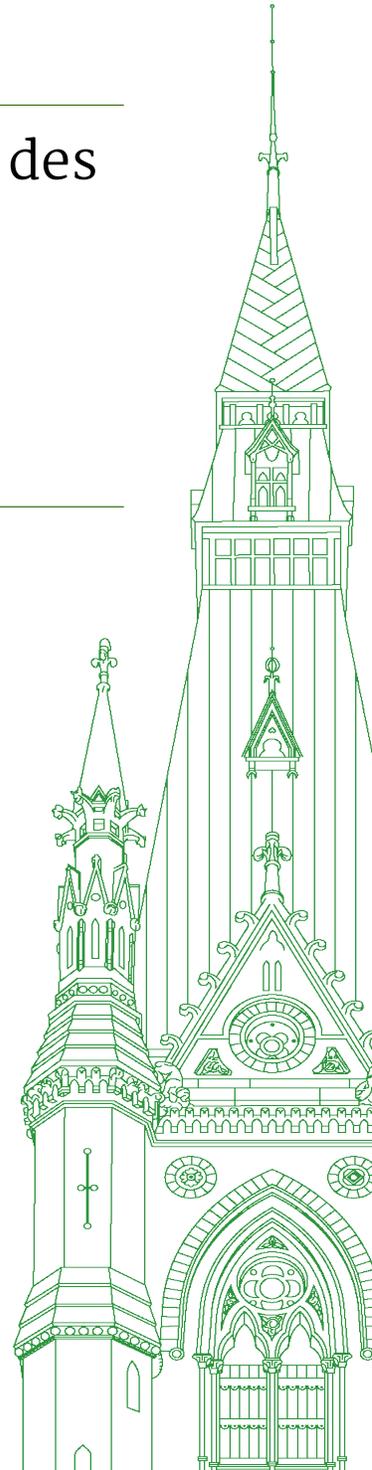
**NUMÉRO 008**

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le jeudi 12 mars 2020

---

Présidente : Mme Ruby Sahota





## Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 12 mars 2020

• (1100)

[Traduction]

**La présidente (Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.)):** Bonjour à tous. Bienvenue à la huitième séance du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

J'aimerais présenter nos témoins d'aujourd'hui: le directeur général des élections, M. Perrault; le sous-directeur général des élections, Scrutins et innovation; enfin, le sous-directeur général des élections, Services internes.

Je vous remercie tous d'être là aujourd'hui. Notre réunion porte sur le Budget supplémentaire des dépenses. Nous allons commencer par entendre une déclaration de 10 minutes, après quoi nous passerons aux questions.

[Français]

**M. Stéphane Perrault (directeur général des élections, Élections Canada):** Merci, madame la présidente.

Je suis heureux de comparaître devant le Comité pour la première fois lors de cette 43<sup>e</sup> législature.

Aujourd'hui, le Comité examine le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2019-2020 d'Élections Canada. Ce budget est lié à la mise en œuvre de deux projets de loi: le projet de loi C-50 et le projet de loi C-76, qui ont été adoptés au cours de la législature précédente.

Je vais aussi en profiter pour parler de la conduite de l'élection générale et des priorités actuelles d'Élections Canada.

Il est important de souligner que mon organisme est financé par deux autorisations distinctes, soit un crédit annuel voté et une autorisation législative permanente. Le crédit annuel couvre les salaires de tous les employés permanents d'Élections Canada et du bureau du commissaire aux élections fédérales.

Quant à l'autorisation législative, elle couvre toutes les autres dépenses, y compris les dépenses administratives associées, entre autres, aux locaux et à l'infrastructure informatique ainsi que les coûts liés à la préparation et à la conduite des élections. L'autorisation législative est importante, tant pour assurer l'indépendance de mon organisme que pour permettre de conduire les élections, qui peuvent survenir à tout moment. Par souci de transparence, les dépenses prévues couvertes par l'autorisation législative sont incluses dans le budget des dépenses.

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2019-2020 prévoit une augmentation de 2,3 millions de dollars pour la mise en œuvre des projets de loi C-50 et C-76. Bien que la plupart des changements requis par ces deux projets de loi peuvent être mis en œuvre avec les ressources existantes, l'organisme a besoin de ressources additionnelles pour administrer les nouvelles règles du financement

politique, le Registre des futurs électeurs et le régime des sanctions administratives pécuniaires qui relève du commissaire aux élections fédérales.

De plus, le budget supplémentaire des dépenses prévoit un transfert de 2 millions de dollars du bureau du directeur des poursuites pénales au bureau du directeur général des élections, en raison du transfert du commissaire aux élections fédérales dans le projet de loi C-76.

Le 18 février, mon rapport sur la 43<sup>e</sup> élection générale a été déposé à la Chambre des communes. Ce rapport postélectoral, le premier d'une série de trois, contient essentiellement un exposé factuel de la conduite de l'élection et soulève un certain nombre de questions ou de sujets qui méritent, selon moi, un examen plus approfondi.

Malgré certains défis — je vais y revenir dans un instant —, l'élection a dans l'ensemble été administrée avec succès. En particulier, les mesures disponibles indiquent que la qualité des données du Registre national des électeurs a permis d'avoir les listes préliminaires les plus complètes et les plus exactes jamais produites pour une élection fédérale.

La qualité des listes a une incidence sur le déroulement global d'une élection. Une liste de qualité permet d'abord de s'assurer de diriger les électeurs vers les bonnes sections et les bons lieux de vote. Ensuite, elle permet de s'assurer que ces gens reçoivent sur leur carte d'information de l'électeur l'information dont ils ont besoin pour voter. Elle permet enfin de fournir aux candidats et aux partis politiques des renseignements de qualité pour leurs campagnes.

Un autre aspect positif de l'élection a été le déroulement du vote par anticipation. Vous vous souviendrez peut-être que cela avait été un problème en 2015, alors qu'il y avait eu de longues files d'attente un peu partout au pays. Ces files étaient la conséquence de l'augmentation constante, élection après élection, du nombre d'électeurs qui choisissent de voter par anticipation.

Pour résoudre le problème, des mesures importantes ont été prises en 2019: les procédures aux bureaux de vote par anticipation ont été simplifiées, le nombre de districts de vote par anticipation, soit l'offre de service, a été augmenté de 25 %, et la loi a été modifiée pour accroître les heures de service de 50 % pour chacun des quatre jours de vote par anticipation. Aucune file d'attente importante n'a été signalée en 2019, malgré une augmentation de la participation de 1,2 million d'électeurs, soit 32 %, au vote par anticipation.

Le troisième point qu'il convient de mentionner est celui de la cybersécurité et de la désinformation, qui étaient des préoccupations prioritaires dans nos préparatifs pour l'élection. Or il n'y a eu aucune menace sérieuse à la cybersécurité pendant l'élection, en dehors de ce que l'on voit quotidiennement dans le cas de n'importe quel organisme du gouvernement fédéral.

Élections Canada a aussi mené une veille des médias sociaux et traditionnels pour détecter toute information erronée sur le processus électoral. À quelques reprises, nous avons signalé aux administrateurs de plateformes de médias sociaux et de sites Web la présence de renseignements faux ou parfois même de faux comptes. Aucun de ces cas n'était véritablement inquiétant en ce qui a trait à la portée qu'il aurait pu avoir.

• (1105)

Cela dit, j'estime que les mesures prises à l'égard de la cybersécurité et de la désinformation étaient nécessaires afin de protéger le processus électoral et de rassurer les Canadiens.

[Traduction]

Bien que l'élection se soit généralement bien déroulée, nous avons dû faire face à un certain nombre de défis. La conduite d'une élection fédérale est une entreprise majeure du point de vue logistique, qui nécessite un très grand nombre de travailleurs temporaires. Pour cette élection, les directeurs du scrutin avaient pour objectif de recruter quelque 250 000 préposés au scrutin, mais n'ont pu en recruter que 214 000. Ils se sont aussi heurtés à des problèmes parce que plus de 10 000 travailleurs ayant été formés ne se sont pas présentés au travail, soit un nombre nettement plus élevé qu'aux élections précédentes. À certains endroits, des bureaux de vote n'ont pas pu ouvrir à l'heure à cause d'un manque d'effectif. J'y reviendrai dans mon prochain rapport rétrospectif sur l'élection. Le recrutement et la rétention des travailleurs sont une priorité pour nous alors que nous nous préparons pour la prochaine élection, mais à plus long terme, nous devons trouver des moyens de mener nos activités avec un effectif moindre.

Un deuxième enjeu a été le fait que le jour de l'élection et certains jours de vote par anticipation coïncidaient avec de grandes fêtes juives. J'avais donné comme priorité aux directeurs du scrutin de travailler avec la communauté juive de leur circonscription et d'offrir d'autres possibilités de voter, soit à un bureau d'Élections Canada ou à un bureau de vote spécial installé dans la communauté, à un moment qui convienne aux membres de la communauté. Je compte mener des consultations au printemps sur la question du conflit entre les fêtes religieuses et la date fixe de l'élection. Cela pourrait mener à des recommandations au Parlement à l'automne pour mieux éviter de tels conflits à l'avenir ou, à tout le moins, pour les résoudre plus tôt dans le cycle électoral.

Enfin, il y a eu un nombre inhabituel d'épisodes météorologiques violents pendant l'élection, notamment au Manitoba, où des pannes de courant majeures ont entraîné des évacuations dans un certain nombre de collectivités. Nous avons offert des options de vote alternatives ou adaptées aux électeurs des collectivités touchées et aux travailleurs d'urgence. À l'heure actuelle, nous étudions comment nous préparer à des perturbations météorologiques plus fréquentes afin de pouvoir intervenir rapidement.

Alors que nous achevons les activités de clôture de l'élection générale, nous prenons le temps d'analyser ces enjeux et plusieurs autres aspects de l'élection. Nos conclusions seront présentées dans le deuxième rapport postélectoral, que j'espère publier en sep-

tembre, au début de l'automne. Ce rapport rétrospectif contiendra une analyse de l'administration de l'élection basée sur un ensemble de données, y compris la rétroaction des intervenants et des recherches sur l'opinion publique.

Conformément à mon mandat législatif, un troisième et dernier rapport sera remis au Président de la Chambre des communes à l'automne afin de recommander certaines améliorations à la Loi électorale du Canada. Je signale que ces rapports sont automatiquement renvoyés à votre comité pour étude. Dans ce contexte, j'ai l'intention de publier le mois prochain trois documents de discussion pour solliciter les vues des experts et des intervenants, y compris des partis politiques, sur certains enjeux concernant les communications politiques lors d'élections fédérales, notamment les règles dans la Loi électorale du Canada, l'incidence des plateformes de médias sociaux et les préoccupations entourant la protection des renseignements personnels des électeurs à l'ère numérique. Les discussions sur ces sujets pourraient déboucher sur certaines des recommandations contenues dans mon rapport.

Étant donné que l'élection a mené à la formation d'un gouvernement minoritaire, notre priorité immédiate est de veiller à ce que l'organisme soit en mesure de mener une élection, qui peut survenir à tout moment. Pour ce faire, nous devons à tout le moins réviser les contrats, reconstituer les stocks de matériel et consulter les directeurs du scrutin pour mettre en place des plans d'urgence.

Dans le contexte actuel, nous devons également consulter les experts du gouvernement au sujet des répercussions possibles de la COVID-19 — et c'est ce que nous faisons déjà — sur une élection et élaborer des stratégies d'atténuation. Nous chercherons également à améliorer nos services et nos systèmes, mais l'ampleur des changements apportés dépendra de la date de la prochaine élection.

Madame la présidente, je me réjouis à la perspective de travailler avec le Comité, et je serai heureux de répondre aux questions des députés.

• (1110)

**La présidente:** Nous passons maintenant aux interventions de six minutes.

Monsieur Richards, vous avez la parole.

**M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC):** Merci.

Dans votre exposé, vous avez parlé de la cybersécurité et de la désinformation. Vous avez dit qu'il n'y avait eu aucune menace sérieuse pour la cybersécurité, en dehors de celles qui pèsent quotidiennement sur tout organisme du gouvernement fédéral. Vous avez aussi publié récemment un rapport qui indiquait la même chose. Je sais que c'est un sujet dont nous avons beaucoup entendu parler de la part de l'ancien ministre, sous le gouvernement libéral précédent, avant les dernières élections. On craignait beaucoup qu'il y ait une influence étrangère et que la Russie et d'autres pays semblables tentent d'influencer nos élections. Cette éventualité semblait beaucoup inquiéter le gouvernement. Vous avez signalé avoir pris certaines mesures à l'égard de la cybersécurité et vous estimez qu'elles étaient nécessaires afin de protéger le processus.

Vous dites qu'il n'y a eu aucune menace. Pouvez-vous nous donner des exemples qui montrent comment ces mesures ont réellement empêché de tels incidents, ou pensez-vous que c'était simplement parce que personne à l'étranger n'a fait l'effort d'essayer de s'ingérer dans nos élections?

**M. Stéphane Perrault:** Si vous regardez nos systèmes, à l'approche des dernières élections, nous avons... Après 2015, nous avons dû renouveler un certain nombre d'éléments clés de notre infrastructure informatique, en particulier notre centre de données. Nous avons besoin d'un nouveau centre de données; nous en avons donc construit un qui est beaucoup plus sécurisé. Nous avons travaillé avec le Centre de la sécurité des télécommunications du Canada. Nous nous sommes assurés d'instaurer des niveaux de protection très élevés.

Tous les ministères et organismes qui possèdent une infrastructure au Canada font, chaque jour, l'objet de centaines de milliers d'attaques de nature générale. Cela a aussi été le cas pendant les élections, et c'est d'ailleurs une réalité quotidienne. Il n'y avait rien de particulier.

**M. Blake Richards:** Ce que vous dites, c'est que vous n'avez rien repéré, en dehors de ce qui se passe normalement au sein d'un ministère pendant une journée, une semaine, un mois, ou peu importe.

Ce que je cherche à établir, c'est qu'il y a eu tous ces... Au cours des dernières années qui ont précédé les élections, le gouvernement libéral semblait nous répéter sans cesse qu'il y aurait toutes ces menaces provenant de l'extérieur du Canada — toutes ces menaces étrangères — qui auraient une incidence sur nos élections d'une façon ou d'une autre. Ce que je retire de vos propos, c'est que cela ne s'est pas matérialisé. Vous avez mis en place des mesures.

Vous ne dites pas que vous avez observé quelque chose qui sortait de l'ordinaire. Ce que vous dites, c'est qu'à votre connaissance, il n'y a pas eu de tentative d'ingérence dans nos élections de la part de la Russie ou d'autres pays, n'est-ce pas?

• (1115)

**M. Stéphane Perrault:** C'est cela, pour autant que je sache.

Mon rôle est de protéger l'infrastructure d'Élections Canada. Le gouvernement a un mandat différent, un mandat beaucoup plus large, et il s'occupe de ses propres affaires.

De mon point de vue, nous n'avons rien détecté.

**M. Blake Richards:** Je suis heureux de l'entendre.

En ce qui concerne l'influence et l'ingérence étrangères dans nos élections, j'ai sans cesse essayé de souligner, entre autres, que nous devons peut-être examiner un peu comment des intérêts étrangers versaient de l'argent à des tiers et pouvaient ainsi influencer nos élections. Nous avons certainement entendu dire, en 2015, que certaines organisations prétendaient avoir modifié les résultats des élections grâce à de l'argent provenant de l'extérieur du Canada. Lors des élections de 2019, bien entendu, de nouvelles règles ont été mises en place concernant les tiers et leur financement.

Pouvez-vous nous dire si ces règles ont empêché l'entrée de fonds étrangers destinés à influencer les élections, que ce soit pendant la période préélectorale ou pendant ce que j'appelle l'« avant-période préélectorale », ou même pendant la période électorale? Dites-nous si, d'après vous, ces organisations pouvaient encore utiliser des capitaux étrangers pour influencer nos élections ou si vous estimez qu'une telle éventualité a été complètement éliminée.

**M. Stéphane Perrault:** Je ne peux pas parler de l'avant-période préélectorale, mais pour la période faisant l'objet des rapports, nous sommes en train d'examiner les données. Sachez que 147 tiers étaient enregistrés. Il y en a peut-être d'autres qui auraient dû être

enregistrés, et nous nous penchons sur cette question. La plupart des rapports ont été déposés. Si vous allez sur notre site Web, vous verrez... Je pense qu'environ 115 rapports ont déjà été soumis, et nous allons examiner le tout.

Je peux dire que les règles concernant le financement étranger de tiers ont été renforcées et clarifiées. D'ailleurs, quand nous avons étudié le projet de loi C-76 au cours de la dernière législature, j'ai affirmé que le régime avait été considérablement renforcé, sans pour autant être hermétique. Le régime ne permet pas de remonter jusqu'aux donateurs particuliers. C'est le choix du Parlement. L'adoption d'un régime beaucoup plus strict risque de soulever des questions relatives à la Charte, et...

**M. Blake Richards:** On vient de m'avertir qu'il ne me reste que très peu de temps. Je crois que j'ai essentiellement obtenu la réponse qu'il me fallait. Vous avez évidemment raison. Le Parlement doit vérifier si cela se produit encore ou non.

Lors des dernières élections, vous avez choisi de payer certains « influenceurs sur les médias sociaux », comme vous les avez surnommés, et je suppose que c'était pour essayer de promouvoir les élections de 2019. Cela a soulevé un certain tollé, si bien que vous avez fait marche arrière. Je crois que c'est parce qu'on a découvert qu'au moins une de ces personnes s'était livrée à des activités partisans.

Pouvez-vous nous parler un peu plus des critères de sélection de ces influenceurs et nous dire si ces derniers étaient des employés d'Élections Canada et si vous envisageriez de répéter une telle initiative?

**La présidente:** Vous avez cinq secondes.

**M. Stéphane Perrault:** Je commencerai par le dernier point, qui est, selon moi, l'essentiel...

**La présidente:** Il ne vous reste plus de temps.

**M. Blake Richards:** N'a-t-il pas le temps de répondre?

**La présidente:** Le temps est écoulé.

**M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.):** Quelqu'un d'autre pourra prendre le relais.

**La présidente:** Tout à fait, et je suis sûre que vous obtiendrez une réponse.

Monsieur Gerretsen, c'est à vous.

**M. Mark Gerretsen:** Merci, madame la présidente.

Je tâcherai de ne pas vous poser une question à laquelle vous n'aurez pas le temps de répondre. Je tiens d'abord à dire que le projet que vous avez mené à Élections Canada pour encourager le vote dans les établissements d'enseignement postsecondaire a connu un énorme succès, du moins dans ma circonscription, Kingston, où se trouve l'Université Queen's.

Ce que nous avons observé, du moins de notre point de vue anecdotique, c'est qu'un nombre record de gens sont allés voter et qu'ils ont aussi eu la possibilité d'exercer leur droit de vote avec beaucoup de facilité, peu importe leur circonscription d'origine. Par exemple, plusieurs étudiants albertains qui fréquentent l'Université Queen's ont pu voter sur le campus universitaire et faire compter leur vote dans leur circonscription d'origine. Il y avait une façon très facile de le faire, au lieu que ce soit un processus compliqué.

Les gens en étaient très reconnaissants, et je tiens à vous féliciter pour ce travail.

Je voudrais vous poser une question sur la préparation aux élections. Vous avez dit que vous êtes prêts dans le contexte d'un gouvernement minoritaire. Pour être tout à fait honnête avec vous, je ne sais pas à quel point nous étions prêts cette année.

Au lendemain de la publication du décret d'élection, des gens se sont présentés aux bureaux de scrutin et ont dit qu'ils voulaient voter par bulletin spécial, mais les directeurs du scrutin leur ont répondu qu'ils n'étaient pas encore prêts pour cela. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

• (1120)

**M. Stéphane Perrault:** Il faudra que je me renseigne davantage là-dessus.

Nous avons ouvert les bureaux le 1<sup>er</sup> septembre pour être prêts — parce que c'était une élection à date fixe — dès la publication des décrets de convocation des électeurs, et nous savions que ce serait après le 1<sup>er</sup> septembre.

Je sais que, dans certaines circonscriptions, nous avons eu des problèmes avec l'installation de la technologie liée à la téléphonie, ce qui a causé un retard de quelques jours. Je ne suis pas au courant d'un tel incident dans votre circonscription, mais je vais faire un suivi.

**M. Mark Gerretsen:** Je vous encourage à peut-être faire des entrevues de départ auprès de vos directeurs du scrutin pour établir les faits parce qu'il ne s'agit pas seulement d'une ou deux circonscriptions. En plus, je ne parle même pas de ma circonscription. Je m'appuie sur ce que j'ai entendu.

Il y a un autre fait intéressant que j'ai personnellement constaté — et cela s'est passé dans ma circonscription. Certes, le directeur du scrutin de ma circonscription était extrêmement compétent, et il a fait un excellent travail. J'ignore toutefois si l'effectif a pu obtenir les ressources nécessaires à temps, mais j'ai entendu parler de ce même problème dans d'autres circonscriptions.

Par exemple, le jour où le décret d'élection a été émis, je suis allé déposer ma candidature, et on m'a dit que le personnel n'était pas prêt à recevoir des candidatures. Je sais que cela s'est produit aussi dans d'autres circonscriptions. Nous avons dû attendre cinq ou six jours. Voici le problème qui se pose. Nous pouvons dépenser de l'argent pendant la période préélectorale par l'entremise de nos associations de circonscription, et ces dépenses sont dûment enregistrées. Nous pouvons aussi dépenser de l'argent en tant que candidat en période électorale, ce qui est distinct, mais il y a cette période de quatre ou cinq jours entre les deux, où, techniquement parlant — et corrigez-moi si je me trompe — nous ne devons pas engager de dépenses.

Tout d'abord, est-ce exact?

**M. Stéphane Perrault:** Permettez-moi de clarifier ce point.

Vous avez le droit de dépenser de l'argent avant d'être enregistré. Vous êtes réputé être un candidat à compter du moment où...

**M. Mark Gerretsen:** Il y a une disposition à cet égard. D'accord. Très bien.

**M. Stéphane Perrault:** Les dépenses n'ont pas à être interrompues.

Par ailleurs — et je suis désolé d'entendre que vous n'avez pas pu déposer votre candidature immédiatement, car notre objectif est de vous permettre de le faire tout de suite —, j'ajouterais que nous avons introduit une nouveauté lors des dernières élections, nou-

veauté qui n'a pas été aussi bien accueillie, selon moi, et il s'agit du lien...

**M. Mark Gerretsen:** En ligne? Je suis désolé de vous interrompre, mais j'ai essayé le lien en ligne. J'étais prêt à y aller. Nous étions prêts à cliquer sur le bouton et on nous a dit: « Non, nous n'avons pas le code spécial que vous devez entrer. » Nous avons dit que cela n'était pas un problème et que nous viendrions le faire en personne. Mais quand nous avons voulu le faire en personne, ils ont dit: « Non, nous ne sommes pas encore prêts à ce que vous le fassiez en personne. »

Encore une fois, je tiens à souligner que je ne dirais pas cela s'il ne s'agissait que de ma circonscription, mais c'est quelque chose que j'ai entendu de plusieurs circonscriptions.

Je présume qu'il y a une question de plus grande ampleur qui est en jeu. Je dispose de deux minutes et je veux vous donner le temps d'y répondre. Il y avait un gouvernement majoritaire. Nous savions quatre ans à l'avance la date exacte des élections. Or, nous voilà maintenant en situation de minorité parlementaire. Nous ne savons pas... Pour autant que nous le sachions, les élections pourraient être déclenchées cet après-midi, mais j'espère pour nous et pour vous que cela n'arrivera pas. Sauf que si c'était le cas, comment pourriez-vous assurer au Parlement que vous êtes prêt à aller de l'avant et que tous les systèmes sont en place? J'aimerais vous donner la minute et demie restante pour répondre à cette question.

**M. Stéphane Perrault:** Il faut que je sois honnête avec vous. Avec une élection précipitée, le démarrage ne serait pas aussi facile que pour une élection prévue quatre ans à l'avance.

Nous recevons des commentaires des directeurs du scrutin. Nous faisons des analyses afin de voir comment nous pouvons améliorer le processus, mais dans le cas d'une élection précipitée, nous devons nous attendre à... Les directeurs du scrutin doivent tout d'abord signer un bail et nous devons procéder à la mise en place du bureau de scrutin. Dans une élection de ce type, il y aura quelques jours où le bureau proprement dit ne sera pas là physiquement. C'est toujours comme cela.

Toutefois, l'un de nos objectifs est d'améliorer les services en ligne afin d'assurer que les campagnes ne reposent pas uniquement sur des interactions en face à face. S'ils veulent déposer leur candidature rapidement, ils peuvent le faire. S'ils veulent faire une demande en ligne pour un bulletin spécial, ils peuvent le faire. L'offre de services virtuels est vraiment importante au cours des premiers jours de mise en place des bureaux de scrutin, mais la réalité c'est que dans une élection éclair, cela prend quelques jours. Notre objectif, je pense, est de mettre en place tous les bureaux dans un délai de 48 heures...

**M. Mark Gerretsen:** Il me reste 30 secondes. Avez-vous fait ou allez-vous faire des entrevues de départ avec les directeurs du scrutin afin de vous enquêter des pratiques exemplaires et d'apprendre de leur expérience?

**M. Stéphane Perrault:** Chaque directeur du scrutin nous a écrit un rapport postélectoral sur son expérience, qu'elle ait été positive ou négative. C'est quelque chose d'essentiel pour nous. Nous en avons un résumé et nous pouvons vous le faire parvenir si cela vous intéresse.

Jusqu'à hier, notre intention était de tenir des réunions en personne avec tous les directeurs du scrutin au cours du mois d'avril, mais étant donné la situation actuelle relativement à la COVID-19, nous avons décidé de les annuler. Nous aurons des téléconférences et des vidéoconférences. Nous avons dû nous adapter, mais nous avons les rapports de tous les directeurs du scrutin.

• (1125)

**La présidente:** Je vous remercie.

Madame Normandin. Soyez vous aussi la bienvenue au Comité.

[Français]

**Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ):** Merci beaucoup, madame la présidente.

J'aimerais commencer par des questions sur le financement des partis. Un article publié dans *La Presse* le 1<sup>er</sup> avril 2019, sauf erreur, faisait état de la possibilité pour un mineur de financer un parti politique. L'article rappelait que la situation est différente au Québec, où il faut être majeur pour faire un don à un parti.

Le Bloc québécois s'était censuré, en quelque sorte, en n'acceptant que les dons des gens de 16 ans et plus, puisque c'est l'âge minimum requis pour obtenir une carte de membre du parti.

J'aimerais entendre vos commentaires sur la possibilité de modifier la législation fédérale pour éviter qu'un mineur ne puisse participer au financement d'un parti politique, car il est à supposer que cela pourrait mener dans certains cas à un système de prête-noms.

**M. Stéphane Perrault:** Je n'ai pas de position tranchée à ce sujet, mais je n'ai certainement pas d'objection à ce qu'il y ait une révision de la loi à cet égard. Les dons peuvent être une façon pour les jeunes de moins de 18 ans de participer au processus démocratique, comme dans le cas de cartes de membre qui peuvent être obtenues à partir de l'âge de 16 ans. Il faudrait simplement faire attention de ne pas établir un âge trop élevé.

Par ailleurs, comme vous le dites, il faut faire attention d'éviter les prête-noms. Si certains âges semblent peu vraisemblables au premier abord, ils éveillent des soupçons qui pourront pousser le commissaire aux élections à mener enquête.

**Mme Christine Normandin:** À votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des cas où de très jeunes gens ont fait l'objet d'études ou d'enquêtes? Avez-vous des statistiques à cet égard?

**M. Stéphane Perrault:** Je n'ai pas de statistiques, mais je ne me souviens d'aucune enquête ayant donné lieu à des sanctions en lien avec des prête-noms impliquant des jeunes.

Je me souviens du cas d'un ministre dont le fils de 16 ans avait fait une contribution politique, ce qui avait été soulevé dans les journaux. Cette situation n'est pas inhabituelle puisqu'il y a effectivement des donateurs de 16 ans, mais je ne suis au courant d'aucune enquête à ce sujet.

**Mme Christine Normandin:** Ma prochaine question porte aussi sur le financement public. On sait que le système de financement public qui attribuait des subventions aux partis en proportion du nombre de votes qu'ils avaient reçus a été aboli. Faites-vous, à l'occasion, des études sur le coût que pourrait représenter le rétablissement de ce système de financement public des partis?

**M. Stéphane Perrault:** Il serait assez facile de le faire, mais le résultat dépendrait des variables et des modalités retenues, qui pourraient ne pas être les mêmes que celles utilisées dans le passé.

Nous avons publié il y a quelque temps une étude sur les répercussions des différentes réformes du financement politique de 2004 à 2014 — il y en a eu plusieurs dans cette période —, y compris le système d'allocations trimestrielles auquel vous faites allusion. Nous avons également analysé les conséquences de ces changements sur les finances des partis. Tout cela se trouve sur notre site Web.

**Mme Christine Normandin:** Je vais rester dans le domaine du financement public des partis. Je passerai peut-être à un autre sujet par la suite.

On constate que le vote tend à être de plus en plus fragmenté. Nous sommes dans un contexte de gouvernement minoritaire et les partis se partagent passablement les votes.

Puisqu'on sait qu'un candidat doit obtenir 10 % des suffrages exprimés dans sa circonscription pour avoir droit à un remboursement, est-ce qu'il y aurait lieu de faire une étude sur les tendances de vote, c'est-à-dire sur la manière dont le vote se manifeste et sur les conséquences de ce seuil minimal de 10 % des votes sur le financement des partis? Y aurait-il lieu de revoir cela et de moduler ces exigences en fonction du type d'électorat?

**M. Stéphane Perrault:** Mon rôle est de fournir des données de base et c'est aux parlementaires qu'il revient d'examiner cette question et de déterminer le bon seuil.

Cela dit, j'ai l'intention de préparer un rapport de façon cyclique avec pour objectif de publier beaucoup plus de données sur le financement politique, entre autres, et sur les tendances observées. Il faut laisser aux parlementaires et à d'autres le soin d'étudier ces données et d'en tirer des conclusions permettant de déterminer si les plafonds ou les seuils de remboursement actuels sont trop bas ou trop élevés et s'il faut les réviser.

Je pense que ces conversations ne peuvent se tenir que sur la base de données probantes.

**Mme Christine Normandin:** Je poursuis dans le même sens.

Corrigez-moi si je me trompe, mais, pour obtenir un remboursement au niveau national, il faut qu'un parti ait obtenu au minimum de 5 % — c'est peut-être 2 %, je ne suis plus certaine — des suffrages dans toutes les circonscriptions où il a présenté un candidat.

En plus de la fragmentation du vote, il semble y avoir une espèce de régionalisation du vote, qui voit des régions comme les Prairies voter surtout pour les conservateurs. Dans ces conditions, il semble plus difficile pour un parti d'obtenir ce seuil dans l'ensemble des circonscriptions où il présente des candidats.

D'une part, croyez-vous que cela aussi puisse faire l'objet d'une révision? D'autre part, avez-vous des chiffres en lien avec cette tendance?

• (1130)

**M. Stéphane Perrault:** Je pourrais sortir les chiffres et on pourrait les regarder, parce qu'on a les résultats des votes. Sans aller dans les rapports financiers, on peut savoir quels sont les partis qui ont atteint ces seuils.

Le seuil est de 2 % à l'échelle nationale, donc 2 % de l'ensemble du vote ou de 2 % dans les circonscriptions dans lesquelles un parti a eu un candidat. Dans le cas du Bloc, le seuil de 5 % est vraisemblablement plus pertinent. Ce seuil est en place depuis très longtemps. Les données nous permettront de voir si, comparativement aux dernières élections, il y a eu une évolution relative à l'admissibilité des partis sur le plan des remboursements.

**Mme Christine Normandin:** Merci, monsieur Perrault.

[Traduction]

**La présidente:** Merci, monsieur Perrault.

Il ne reste pas beaucoup de temps, 10 secondes.

Passons à Mme Blaney.

**Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD):** Je vous remercie, madame la présidente.

Merci à tous d'être ici aujourd'hui.

Dans votre rapport, vous avez parlé du Manitoba. Je sais que lors des élections de 2019, la région d'Interlake, dans la circonscription de Churchill—Keewatinook Aski, au Manitoba, a dû être évacuée en raison d'une grave tempête de neige qui a touché de nombreuses collectivités, dont beaucoup de collectivités autochtones. Comme les évacuations ont eu lieu pendant le vote anticipé, des centaines d'électeurs n'étaient pas de retour dans leur collectivité d'attache le jour du scrutin, ce qui a empêché de nombreuses Premières Nations de voter. Pour moi, cela signifie qu'ils ont carrément été privés de leur droit de vote.

Je me demande simplement comment Élections Canada a réagi à cette situation. Y a-t-il eu une enquête interne sur ce qui a mal tourné avant le jour des élections dans cette région particulière?

**M. Stéphane Perrault:** Je vais dire deux choses. Si vous regardez ce qui s'est passé au Manitoba, ce qui était particulier dans cette élection par rapport à d'autres dans le passé — parce qu'il y a déjà eu des inondations au Manitoba et des évacuations —, c'est que l'évacuation n'était pas obligatoire. Habituellement, toute la collectivité était déplacée en un seul endroit — de façon générale, à Winnipeg. Ce que nous faisons dans ces cas-là, c'était de déplacer le bureau de vote à cet endroit. Nous avons donc toute la collectivité, les employés du bureau de vote et les électeurs.

Ce qui a été extrêmement difficile cette fois-ci, c'est que l'évacuation n'était pas obligatoire. Certaines personnes sont parties et d'autres sont restées. C'était vrai pour les électeurs, mais aussi pour les employés du bureau de vote. Or, ceux qui sont partis ne sont pas tous allés au même endroit. Ils étaient dispersés dans la région de Winnipeg plutôt que regroupés en un seul endroit, de sorte que nous n'avons pas pu utiliser l'approche habituelle. De plus, dans certains cas, la période sans courant s'est prolongée, même jusqu'au jour du scrutin.

Nous avons un méga-bureau de vote central dans le Convocation Hall, à Winnipeg, pour tous les électeurs déplacés, mais ils devaient s'y rendre. Du transport a été organisé. Nous avons également ouvert les bureaux de vote dans les collectivités évacuées pour les personnes qui étaient restées sur place. Là où il n'y avait pas d'électricité, nous avons dû réduire les heures parce qu'il commençait à faire noir. Cela posait des problèmes de sécurité, sans oublier que nous devons coordonner le processus.

Je pense que, dans ces circonstances très difficiles, nous nous en sommes bien tirés. Les taux de participation nous indiquent qu'il y

a eu une petite baisse de participation dans ces collectivités. Churchill a été la plus touchée, avec une baisse de 11 %, mais dans le cas des autres, la baisse a été de 3 %, ce qui est conforme dans certains cas à ce que l'on a pu voir dans d'autres provinces. Ces pourcentages varient selon les provinces.

Je pense qu'un travail énorme a été fait sur le plan local. Les directeurs du scrutin ont partagé leur personnel entre eux. Ils ont coordonné leur travail. Je suis extrêmement satisfait du travail qui a été fait.

Pour ce qui est de l'avenir, nous avons eu trois incidents météorologiques majeurs pendant les élections, et nous devons nous attendre à ce qu'il y en ait d'autres. Nous en avons eu un dans l'est du pays lorsque nous avons essayé d'ouvrir les bureaux de vote, les bureaux des directeurs de scrutin. Nous en avons eu un à Montréal le jour du scrutin, et nous en avons eu un au Manitoba. Ces incidents constituent un problème de taille pour l'organisation et pour la main-d'œuvre, puisque lorsqu'ils se produisent, vous perdez non seulement les électeurs, mais aussi le personnel.

**Mme Rachel Blaney:** On a aussi entendu dire que les fonctionnaires d'Élections Canada à Ottawa prenaient des décisions et n'écoutaient pas vraiment les gens qui étaient là localement. J'essaie seulement de comprendre comment vous réglez ce processus pour vous assurer que cela ne se produit pas, parce que je pense que c'est vraiment important d'écouter les collectivités rurales et éloignées, même si elles sont dans une zone plus urbanisée de Winnipeg. Il y a des choses précises que les gens de la région sauraient, mais il ne semble pas que les communications... Je me pose la question, c'est tout. Que faites-vous pour améliorer cette ligne de communication?

• (1135)

**M. Stéphane Perrault:** Je peux vous assurer que j'étais au téléphone tous les jours avec chaque directeur de scrutin des collectivités touchées et leurs équipes, et parfois deux fois par jour — tous les jours pendant la période de la tempête —, pour comprendre exactement quelle était la situation et l'étendue des répercussions sur leurs opérations et leurs équipes. Nous avons également reçu les directeurs du scrutin de circonscriptions voisines qui n'étaient pas nécessairement touchés, mais qui étaient sur appel pour prêter main-forte et partager leurs sites de vote et leur personnel. Nous avons eu ces communications sur une base quotidienne, à partir du début de la tempête, pendant les votes par anticipation et jusqu'au jour du scrutin.

**Mme Rachel Blaney:** Vous avez dit que le transport avait été laissé de côté après le vote. Vous avez dit tout à l'heure que ce n'était pas aussi organisé que ça aurait pu l'être en raison de la nature particulière de ce problème. Je comprends que ce n'était pas obligatoire, mais je suis certaine qu'Élections Canada ne voulait pas se substituer aux gens pour ce qui est de prendre des décisions concernant leur sécurité et leur bien-être.

**M. Stéphane Perrault:** Cela va de soi.

**Mme Rachel Blaney:** Je me pose la question, c'est tout. Comment vous êtes-vous concertés pour que ces personnes aient effectivement accès au transport? J'aimerais en savoir plus à ce sujet.

**M. Stéphane Perrault:** Je vais laisser mon collègue Michel y aller de ses observations, mais pour en revenir aux évacuations obligatoires qui se sont produites dans le passé, elles n'étaient pas, bien entendu, demandées par Élections Canada. Ce sont les autorités locales qui statuaient l'évacuation obligatoire. Dans le cas présent, il y avait un état d'urgence provincial, mais les évacuations n'étaient pas obligatoires. Nous nous sommes donc retrouvés avec une situation nébuleuse où les gens allaient pratiquement partout.

De plus, grâce à nos liens avec les organismes de sécurité du gouvernement du Canada, la GRC et le réseau du gouvernement du Canada, nous avons pu obtenir des renseignements sur la situation de l'alimentation en électricité, sur ce qui se passait sur le terrain. Nous avons un réseau de partenaires qui nous aident à comprendre exactement la situation.

En ce qui a trait au transport, Michel, vous avez peut-être des précisions à nous donner, mais nous pourrions revenir au Comité avec plus d'informations.

**M. Michel Roussel (sous-directeur général des élections, Scrutins et innovation, Élections Canada):** Le transport a été organisé par la Croix-Rouge, à Winnipeg. Dans les différents endroits où nous savions qu'il y avait des évacués, nous avons pris des dispositions avec la Croix-Rouge pour offrir du transport à quelques reprises le jour des élections afin d'amener les électeurs au Convocation Hall pour leur permettre de voter.

**La présidente:** Merci, madame Blaney.

Monsieur Brassard, nous vous écoutons.

**M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je vais reprendre là où M. Richards s'est arrêté avec M. Perrault. Je vais y aller sans détour. Êtes-vous d'accord avec moi pour dire qu'Élections Canada est un organisme non partisan et indépendant du Parlement?

**M. Stéphane Perrault:** C'est la considération première, et nous devons absolument maintenir à tout moment la réalité et la perception de notre nature non partisane.

**M. John Brassard:** Comment en sommes-nous arrivés à ce qu'Élections Canada verse 650 000 \$ à des influenceurs des médias sociaux dont il a été prouvé à partir de messages antérieurs qu'ils avaient publiés sur les médias sociaux qu'ils agissaient de manière partisane? Qui au sein de l'organisation a pris la décision d'engager Élections Canada dans ce type d'activité, et pourquoi ces influenceurs n'ont-ils pas fait l'objet d'un contrôle?

**M. Stéphane Perrault:** Il y a un certain nombre d'éléments ici. Je pense qu'il faut que je prenne un peu de recul pour décrire le problème que nous essayions de résoudre. En 2015, nous avions ce que j'appelle un défaut de 30 % dans l'inscription des jeunes. Dans la tranche des 18 à 24 ans, il n'y avait que 72 % des nouveaux électeurs qui étaient inscrits. Cela signifie que 28 % de ces jeunes n'ont pas reçu de carte d'information de l'électeur, qui leur donne des informations de base sur le lieu et le moment du vote. Il s'agit d'un problème de taille et je pense qu'il est essentiel pour nous de veiller à ce que tous les électeurs canadiens disposent de ces informations de base. Dans la période précédant cette élection, il y a eu des discussions sur la manière de résoudre ce problème et nous avons décidé de mener une campagne préscrutin dont une des composantes allait porter sur l'utilisation de ces personnes d'influence.

**M. John Brassard:** Comment ces influenceurs sont-ils contrôlés? C'est ma question. Je sais qu'il y avait un recul en matière

d'inscriptions et je sais que le mandat d'Élections Canada est de faire participer les Canadiens. Je comprends cela. Les 650 000 \$ ont été dépensés sur ces influenceurs des médias sociaux dont les antécédents partisans ont clairement été relevés. Ma question est la suivante: qui a pris cette décision et pourquoi ces influenceurs n'ont-ils pas fait l'objet d'un contrôle?

**M. Stéphane Perrault:** Nous avons travaillé avec une agence de publicité privée qui nous a fourni...

**M. John Brassard:** Quel était le nom de cette agence?

**M. Stéphane Perrault:** Je pense que c'était Adcart, mais j'aimerais m'en assurer.

En fin de compte, c'est moi qui suis responsable de cela, pas l'agence de publicité. Nous leur avons demandé de contrôler clairement et soigneusement tous les influenceurs et j'ai demandé à mon équipe de faire de même. De toute évidence, ce contrôle n'a pas été aussi rigoureux que je l'aurais voulu.

• (1140)

**M. John Brassard:** L'agence a-t-elle été payée?

**M. Stéphane Perrault:** Nous leur avons versé 200 000 \$ de moins que prévu. L'agence a accepté de ne pas réclamer cet argent à même ses propres frais. La seule chose qui a été payée, ce sont les frais de production et surtout l'argent donné aux influenceurs eux-mêmes.

**M. John Brassard:** Quel était le nom de cette agence déjà?

**M. Stéphane Perrault:** En fin de compte, c'est ma responsabilité.

**M. John Brassard:** C'est vrai. Pourriez-vous fournir cette information au Comité?

**M. Stéphane Perrault:** Je peux la transmettre au Comité.

**M. John Brassard:** Où sont-ils basés?

**M. Stéphane Perrault:** Je vais fournir cette information, mais c'est à moi de répondre de cela, pas à eux.

**M. John Brassard:** Envisageriez-vous de refaire ce type de campagne?

**M. Stéphane Perrault:** Je veux être clair sur ce point. Cela ne fait pas partie de notre plan de match pour l'avenir. Nous n'avons pas de projets en ce sens. En fait, je n'ai pas l'intention de recourir à cela dans l'avenir.

**M. John Brassard:** Ma deuxième question concerne une collecte de fonds qui s'est tenue à New York le 10 octobre 2019 avec l'actuel ministre des Services aux Autochtones, M. Marc Miller. J'ai cru comprendre qu'il était à New York pour affaires et qu'il y avait une collecte de fonds pour une campagne électorale. Cependant, dans sa déclaration à Élections Canada, il ne mentionne aucune contribution de la part d'un Canadien vivant à New York ni aucune contribution de plus de 200 dollars.

Cela vous semble-t-il étrange?

**M. Stéphane Perrault:** Son rapport financier est vérifié en ce moment même. S'il y a une anomalie, nous ferons appel au commissaire, comme c'est toujours le cas quand quelque chose l'exige.

**M. John Brassard:** Simplement pour confirmer: son rapport financier est actuellement vérifié. C'est exact?

**M. Stéphane Perrault:** Ma réponse est générale, car je ne fais pas de commentaires sur des cas précis. Dès que nous constatons que quelque chose nécessite une intervention qui va au-delà de l'audit, cela relève du commissaire. Je devrais aussi signaler que le commissaire, de son propre chef, évidemment, peut décider qu'une enquête est nécessaire en raison de circonstances ou de plaintes portées à son attention. C'est donc sa décision, et non la mienne.

**M. John Brassard:** Merci.

Madame la présidente, je demande que le commissaire fournisse au Comité le nom de l'agence de publicité, son emplacement et le montant exact qu'elle a reçu.

Merci.

**La présidente:** La parole est à M. Alghabra.

**L'hon. Omar Alghabra (Mississauga-Centre, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Merci à tous.

Monsieur Perrault, je suis heureux de vous voir. Merci d'être là. Je tiens à remercier toute votre équipe à l'échelle du pays, vous y compris. Élections Canada est le gardien de notre démocratie, et il est très important que vous poursuiviez vos efforts pour maintenir la confiance de la population envers vos activités. Nous vous sommes tous reconnaissants du travail que vous faites.

Je veux vous donner l'occasion de parler de ce qui s'est passé aux dernières élections. Le jour du scrutin correspondait à une fête juive, ce qui a posé problème. J'aimerais vous donner l'occasion d'expliquer ce qui s'est passé et aussi de nous faire part de vos plans pour remédier à tout conflit potentiel avec une fête religieuse, surtout dans le contexte de notre pays toujours plus multiculturel.

**M. Stéphane Perrault:** Comme nous l'avons dit plus tôt, il s'agissait d'élections à date fixe tenues sous un gouvernement majoritaire, donc nous avons eu bien des années pour les planifier. Évidemment, quand vous disposez d'autant de temps, vous en profitez.

L'été précédant les élections, donc l'été 2018, nous nous sommes penchés sur le conflit entre la date du scrutin et une fête juive. Nous avons discuté avec des membres de la communauté juive, puis conclu qu'il suffirait de prendre des mesures d'accommodement pour les membres pratiquants de la communauté juive.

Partant de là, et j'y reviendrai dans un instant, nous avons entamé différents exercices de planification qui étaient importants pour l'ensemble de la population. Nous avons communiqué avec les districts scolaires pour obtenir des journées de perfectionnement professionnel qui nous donneraient accès aux écoles, pour savoir quelles étaient les écoles disponibles et pour recruter des jeunes, qui sont habituellement de bons préposés au scrutin. Nous avons étudié les districts de vote et fait appel à la technologie pour analyser la proximité de possibles bureaux de vote. À partir de ce moment-là, donc dès septembre 2018, toute la planification des élections était fondée sur leur tenue à la date prévue, soit le 21 octobre.

Au printemps 2019, on a commencé à communiquer avec moi pour m'inciter à changer la date du scrutin, parce que ce serait préférable, voire nécessaire, pour certains électeurs, et plus particulièrement pour une candidate potentielle, qu'il ait lieu un autre jour.

J'ai alors pris ce que je considère être une décision très difficile: j'ai maintenu mes recommandations, soit ne pas recommander au gouverneur général de changer le jour du scrutin, mais plutôt déployer un plan d'action très ambitieux pour accommoder les élec-

teurs juifs pratiquants. Dans les 54 circonscriptions où les juifs constituent au moins 1 % de la population, nous avons communiqué avec les représentants de cette communauté. Nous leur avons proposé un éventail de possibilités et ils ont établi les services qui convenaient le mieux à leur communauté.

Je peux dire, en ce qui a trait à la participation, qu'il y a eu une légère baisse, mais rien de majeur. Elle a été de 2 ou 3 %, parfois de 4 %, inférieure dans les 10 principales circonscriptions où la population juive est importante.

Je crois que, à l'avenir, nous devons échanger plus tôt avec les communautés. Si les élections sont à date fixe, il faut remédier à ces problèmes longtemps à l'avance. La loi actuelle prévoit que j'ai jusqu'à, si je ne m'abuse, quelque part en août — le 5 août ou quelque chose du genre — pour faire une recommandation au gouverneur général. C'est beaucoup trop proche des élections, donc il faut modifier cela. Nous devons faire un meilleur travail de consultation, mais nous avons aussi besoin d'assurer la certitude du processus à tout le monde un an avant la tenue des élections.

• (1145)

**L'hon. Omar Alghabra:** Merci, monsieur Perrault.

Ma dernière question est aussi... J'aimerais vous donner l'occasion de parler de la confusion qui régnait à l'approche du jour du scrutin en ce qui a trait aux organisations non gouvernementales qui militent pour une cause qui leur tient à cœur et si leurs activités constituent de l'ingérence ou des dépenses électorales.

**M. Stéphane Perrault:** C'était une situation assez unique. Il y avait de la confusion à l'approche du dépôt du bref électoral. Pendant la période préélectorale, il y a eu de la confusion quant aux exigences pour les tiers. C'est ce que j'appellerais de la confusion dérivée. Les nouvelles règles applicables aux dépenses autres que publicitaires, surtout en période préélectorale, mais aussi en période électorale, nous ont obligés à faire passablement de sensibilisation et à diffuser pas mal de renseignements pour aviser les tiers de ces nouvelles règles et de la nécessité pour eux de se conformer aux nouvelles exigences. Ces tiers peuvent être n'importe qui, soit des personnes ou des groupes.

Au cours de ces séances de formation et de sensibilisation, certaines personnes ont été mises au courant des règles, par l'intermédiaire de cette confusion dérivée. La confusion venait des règles préexistantes en matière de publicité, des règles qui étaient en place depuis 20 ans et qui n'avaient jamais changé. On avait l'impression que personne ne pouvait parler de l'environnement ou d'un sujet en particulier sans contrevenir à la loi.

**La présidente:** Monsieur Duncan, vous avez la parole.

**M. Eric Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC):** Merci beaucoup.

Comme d'habitude, j'ai une dizaine de questions. Je ne pourrai pas toutes les poser aujourd'hui, je sais, mais...

Avant d'être député, j'ai été directeur de campagne à trois reprises dans le cadre d'élections fédérales et provinciales, donc certaines de mes questions sont un peu plus techniques. Je sais que vous revenez devant ce comité plus tard ce mois-ci, et j'ai une liste complète de points à aborder avec vous.

Je veux poursuivre un peu sur l'influence des médias sociaux et vos commentaires sur l'inscription des électeurs et la façon de les amener aux urnes. Je suis d'accord avec l'initiative ou l'objectif. J'estime toutefois que la façon de faire n'était pas idéale, même si, bien sûr, vous vous êtes ravisé.

D'un point de vue technique, quel travail préalable faites-vous auprès des établissements postsecondaires? Est-ce que les règles de protection de la vie privée vous empêchent, par exemple, d'aller à l'Université Carleton, où j'ai étudié? Communiquez-vous avec le groupe étudiant ou l'association étudiante d'une résidence pour lui dire: « Donnez-nous une liste de toutes les personnes qui résident actuellement dans cet édifice deux semaines avant le dépôt du bref électoral », ou est-ce que les règles de protection de la vie privée l'empêchent de vous fournir ces renseignements? Est-ce un problème? Il y a des foyers de personnes âgées où ce serait envisageable, et la liste d'exemples du genre est longue. Pouvez-vous nous donner le portrait de la situation?

**M. Stéphane Perrault:** Les règles de protection de la vie privée, qui sont habituellement provinciales, empêchent les établissements, qu'il s'agisse de foyers de personnes âgées ou d'universités, de nous fournir les renseignements sur cette population, dans certains cas des étudiants ou des résidents.

Nous avons nos propres données tirées des listes électorales, bien sûr, et nous ciblons la révision des listes dans les foyers de personnes âgées. Sur les campus, c'est un peu différent. Sur les campus, les étudiants vivent parfois en résidence, parfois en ville. S'ils vivent en ville, ils sont peut-être dans leur circonscription d'origine, mais peut-être pas. C'est beaucoup plus fluide...

**M. Eric Duncan:** [*Inaudible*] pour voter, dans ce cas.

Je sais que j'ai peu de temps, donc vous ne demandez pas à une résidence universitaire qu'elle vous donne la liste des résidents ou vous n'avez pas le pouvoir de le faire?

**M. Stéphane Perrault:** Non, nous ne le faisons pas.

**M. Eric Duncan:** Est-ce qu'il y aurait quelque chose, une recommandation ou une demande particulière, que vous aimeriez obtenir? Est-ce que contourner les difficultés associées à la protection de la vie privée en demandant simplement aux résidences de fournir une liste à certains moments remédierait au problème d'avoir à faire du porte-à-porte?

Si la loi disait que vous avez le droit de le faire pour des raisons électorales, est-ce que cela ne vous permettrait pas de gagner beaucoup de temps et d'économiser bien des efforts?

• (1150)

**M. Stéphane Perrault:** D'autres problèmes pourraient surgir, car les autorités doivent se conformer aux lois provinciales. La loi fédérale, si elle était adéquatement rédigée, aurait préséance sur les lois provinciales, mais en pratique, il en résulterait de la confusion et des inquiétudes.

Je reste ouvert à l'idée. On peut étudier cela. Je le répète, la question de l'inscription des jeunes est importante. Nous avons fait des progrès intéressants. Nous sommes passés de 72 à 78 % des jeunes inscrits, ce qui est important. Nous avons des bureaux de vote dans les résidences universitaires et cela fonctionne très bien. Ce sont davantage les étudiants qui ne vivent pas en résidence qui posent problème.

**M. Eric Duncan:** Certes.

Aussi, je ferais le parallèle entre les résidences universitaires et les foyers de personnes âgées, qui posent exactement le même problème. Le processus d'obtention des listes de résidents n'est pas tout à fait le même, et j'en dirai un peu plus là-dessus.

Quelles relations entretenez-vous avec les provinces? Avez-vous quelque relation que ce soit avec Élections Ontario, Élections Québec ou Elections BC?

**M. Stéphane Perrault:** Tout à fait. Nous discutons constamment avec chaque organisme de gestion électorale. Nous avons créé un secrétariat pour travailler ensemble de façon plus étroite.

**M. Eric Duncan:** Échangez-vous des données, et pas strictement des statistiques sur les électeurs, mais je le répète, la liste nationale des électeurs? Y a-t-il réciprocité? Y a-t-il une grande cohésion dans ce dossier?

**M. Stéphane Perrault:** Oui, et elle varie d'une province à l'autre. Il y a de légères différences, mais dans la majorité des cas, oui, nous recevons et transmettons des données sur les électeurs à partir du Registre national des électeurs.

**M. Eric Duncan:** En matière de cybersécurité, vous avez dit qu'il n'y a pas beaucoup de problèmes. C'est une bonne chose. La difficulté réside en partie... Je me demande si cela figurera dans votre rapport. De ce que je comprends, les élections ontariennes de 2018 ont davantage fait place à la technologie. Il y avait des ordinateurs aux bureaux de vote. On a utilisé des machines à dépouillement. Vous avez fait l'essai de cet outil, et je crois que vous avez abandonné l'idée parce qu'il y avait des problèmes de cybersécurité.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus là-dessus? Pouvez-vous confirmer que votre rapport inclura les raisons pour lesquelles cette expérience ou cet aspect des élections n'a pas fonctionné et qu'il précisera ce qui devrait être fait pour que ces efforts soient concluants puis mis en œuvre?

**M. Stéphane Perrault:** Je serais heureux d'en parler, mais cela ne figurera pas dans mon rapport parce que nous n'avons même pas mené de projet pilote, ce qui explique pourquoi je ne m'en suis pas servi aux élections.

L'outil en question, un cahier de scrutin sur support électronique, ne servait pas au dépouillement, mais bien au traitement des données des électeurs. Pour des raisons de sécurité, mais pour d'autres raisons également, il n'a pas été possible de s'en servir dans le cadre de projets pilotes ou d'élections complémentaires dans l'année précédant les élections générales, d'où mon refus de déployer cet outil non éprouvé le moment venu.

À l'avenir... Et, là encore, en situation de gouvernement minoritaire, ce que nous pouvons faire est limité, mais nous devons explorer cette avenue, tenir quelques élections complémentaires et établir de quelle façon tirer profit de cet outil pour réduire l'empeinte de notre main-d'œuvre.

**M. Eric Duncan:** Encore là, à notre réunion, je pourrais recommander l'inclusion de quelque chose à cet effet, sur ces difficultés et sur la façon dont cela n'a pas abouti, car c'est un point important pour les élections à venir.

Je soulignerais simplement que, en Ontario, des dizaines de milliers de bureaux de vote ont utilisé cette technologie, mais peut-être pas sans accrocs. Pourtant, le fédéral ne s'est même pas rendu au projet pilote. Donc, si vous aviez des préoccupations et n'avez même pas envisagé un projet pilote, de quelle façon Élections Ontario a-t-elle pu déployer des milliers de machines dans la province en juin 2018?

Bien sûr, cela pourrait être dû à sa définition différente de la cybersécurité, mais j'estime que ce point devrait être approfondi.

**La présidente:** Nous avons dépassé le temps alloué, malheureusement.

**M. Stéphane Perrault:** C'est ma faute. Désolé.

**La présidente:** Merci. Ces questions étaient excellentes.

Allez-y, monsieur Turnbull.

**M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.):** Merci.

Monsieur Perrault, je souhaite simplement vous remercier d'être avec nous et de faire ce que vous faites. Pour reprendre ce qu'a dit mon collègue, M. Alghabra, nous sommes vraiment reconnaissants du travail que vous faites.

Jusqu'à maintenant, dans vos réponses, je constate un véritable engagement envers l'amélioration constante, ce que j'apprécie beaucoup. J'ai trois questions. Voyons si nous pouvons toutes les aborder, mais je vais fort probablement vous en poser deux.

En matière de planification d'urgence, je sais qu'il y a eu des épisodes météorologiques violents. En Ontario, une grève des enseignants a bien failli se déclencher avant les élections, ce qui aurait nécessité un remaniement assez important afin de trouver des sites supplémentaires pour les bureaux de vote, etc. Pour moi, c'était la principale préoccupation. J'ai trouvé que le directeur de scrutin de Whitby, dans ma circonscription, était incroyablement réceptif à nos préoccupations et très communicatif, puisqu'il nous a proposé d'autres sites.

Le coronavirus est sur toutes les lèvres en ce moment et une source de préoccupations, tout comme la possibilité d'une élection surprise. Je me demande si vous pourriez nous donner un peu plus de détails sur toute analyse contextuelle ou élaboration de scénarios que vous faites et de quelle façon vous établissez les stratégies d'atténuation applicables à ce que vous anticipez, comme la flambée d'un virus.

• (1155)

**M. Stéphane Perrault:** Des élections fédérales sont une entreprise de taille, et il est impossible de changer de cap du jour au lendemain. Vous avez fait allusion à la grève. Nous avons émis des cartes d'information de l'électeur à la grandeur de l'Ontario lorsque la grève a été déclenchée et nous avons presque été obligés d'en émettre à nouveau trois millions dans la région de Toronto. J'ai personnellement appelé l'ensemble des écoles et des conseils scolaires pour m'assurer que nous avions... C'est très difficile de changer de cap.

La loi contient une disposition pour annuler des élections, mais c'est la dernière chose que nous voulons faire. Au Manitoba, nous avons dû l'envisager. La question est de savoir si nous pouvons ou non offrir des services électoraux aux Canadiens dans une circonscription en particulier. Nous mettons tout en œuvre pour adapter les règles, chose que je peux faire au titre de la loi, pour adapter les services offerts.

À l'heure actuelle, nous avons deux tâches. Nous devons commencer à trouver une façon de mieux nous adapter aux phénomènes météorologiques. Je pense qu'au cours de ces élections — pour une gamme de raisons, pas seulement les phénomènes météorologiques — nous avons utilisé des kiosques de bulletins de vote spéciaux pour les communautés juives, mais aussi au Manitoba pour les travailleurs de première ligne et des services d'urgence. Nous avons utilisé des bulletins de vote spéciaux pour créer des kiosques où ils pouvaient voter à l'extérieur de leur circonscription.

Nous aurons besoin d'examiner la façon de mieux nous y préparer. Un des défis est la main-d'œuvre. Au Manitoba, nous avons eu à faire venir le personnel de notre administration centrale par avion dans la province parce qu'il ne restait plus personne sur le terrain pour travailler à ces bureaux de vote. Nous mettons littéralement des personnes de Gatineau dans des avions à destination du Manitoba, alors il y a une limite à ce que nous pouvons faire.

Pour ce qui est du virus, nous sommes en contact avec les autorités sanitaires. Je sais que la semaine prochaine, par exemple, il y aura des élections municipales en France. Les autorités ont décidé qu'elles auraient lieu. Ils offriront du désinfectant pour les mains et ils demandent aux électeurs d'apporter leurs propres crayons et stylos pour voter, alors nous allons voir comment cette façon de faire fonctionne.

Une des questions que j'ai — pour laquelle je n'ai pas encore de réponse — est celle de savoir s'il est judicieux qu'Élections Canada se procure une grande quantité de désinfectant pour les mains alors que ce produit pourrait être plus utile dans les hôpitaux ou à d'autres endroits au pays? Est-ce à moi de faire des réserves de masques ou de désinfectant pour les mains ou est-ce au gouvernement qu'il revient de le faire? Il nous faut tenir ces discussions et décider de la meilleure façon de procéder.

**M. Ryan Turnbull:** Merci pour votre réponse.

Une autre chose que vous avez mentionnée et que j'ai vue dans votre rapport est qu'on a recruté un certain nombre de travailleurs et qu'un pourcentage élevé d'entre eux ne se sont pas présentés — entre 5 % et 15 %, si je comprends bien. Je pense que vous avez proposé de procéder avec un nombre moindre de personnes à l'avenir. Je ne sais pas si c'est la stratégie globale pour la suite ou si c'est plutôt une question d'accroître la participation et de s'assurer que les personnes se présentent.

Pourriez-vous nous parler brièvement de ce que vous comptez faire pour combler cet écart, qui vous préoccupe sûrement beaucoup?

**M. Stéphane Perrault:** Cet écart me préoccupe grandement et la réponse pourrait être les deux.

Nous avons besoin de revoir notre stratégie de recrutement. Il est possible qu'il y ait eu nombre de conséquences imprévues. Nous procéderons à l'analyse pour le prochain rapport. Pour ces élections, les agents qui revenaient étaient autorisés à embaucher des gens des circonscriptions avoisinantes. Nous savons que, dans certains cas — et nous obtiendrons des données à cet égard —, certaines personnes ont demandé à travailler dans deux circonscriptions différentes et qu'elles en ont choisi une à la dernière minute parce que leurs amis y travaillaient. Nous avons besoin de mettre en place des systèmes pour détecter ces problèmes de façon centrale pour éviter pareilles situations. Ce sont les types de problèmes sur lesquels nous devons nous pencher.

**La présidente:** Merci, monsieur Perrault.

La parole est maintenant à Mme Normandin, pour une minute.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** J'ai une question générale à poser sur la possibilité, pour un électeur, de voter quand il n'a pas de pièce d'identité si quelqu'un se porte garant.

Avez-vous des statistiques à cet effet? Nos porte-monnaie épaisissent d'année en année et nous avons de plus en plus de pièces d'identité. Avez-vous des statistiques qui permettent d'établir une tendance quant au nombre de personnes qui se prévalent de cette façon de s'identifier?

**M. Stéphane Perrault:** Sur la question du vote en ayant recours à un répondant, nous allons faire une analyse. Je ne suis pas certain qu'elle sera prête pour le prochain rapport, parce que nous faisons plusieurs analyses sur les sacs. Il faut ouvrir chacun des sacs et regarder comment cela s'est fait. C'est donc un travail très laborieux.

Nous aurons des données. Il y a une vérification externe de PricewaterhouseCoopers, qui a des observateurs à l'élection. Nous leur avons demandé de donner un peu plus d'information sur l'utilisation de certaines pièces d'identité, dont la carte d'information de l'électeur, qui, à la dernière élection, était permise si la personne présentait une autre pièce d'identité. Nous aurons un peu plus d'information sur ces questions.

Quant à la question à propos du répondant, j'aurai cette information, mais je ne peux pas garantir qu'elle sera dans le prochain rapport.

• (1200)

**Mme Christine Normandin:** Je vous remercie.

[Traduction]

**La présidente:** Madame Blaney, vous avez la parole.

**Mme Rachel Blaney:** Dans ma circonscription, il a été assez compliqué d'embaucher des gens pour travailler à Élections

Canada. Je me demande si dans un quelconque de vos rapports, vous examinerez la différence entre embaucher dans les collectivités rurales et éloignées plutôt que dans les collectivités urbaines. Un des défis a été que certaines de nos collectivités sont plus petites et présentent de multiples problèmes. Il y avait moins de personnes à embaucher. Je me demande simplement si vous allez vous pencher sur ces questions.

**M. Stéphane Perrault:** Nous allons ventiler les nombres. Nous allons les décortiquer et les analyser par groupe d'âge et examiner tous les liens possibles. Les collectivités éloignées pourraient bien en faire partie. Peut-être que M. Roussel pourrait ajouter quelque chose à ce que je viens de dire.

Nous examinerons de près la question, car elle a été et continuera d'être un défi important.

**Mme Rachel Blaney:** Merci.

**La présidente:** Merci.

C'est tout le temps que nous avions prévu.

Merci, monsieur Perreault, monsieur Roussel et monsieur St-Pierre. Nous avons été ravis de vous accueillir. Je sais que nous nous reverrons très bientôt. Vous aurez régulièrement l'occasion de nous informer de vos travaux.

Merci beaucoup.

**La présidente:** Nous allons poursuivre notre réunion à huis clos.

Nous allons suspendre nos travaux pendant que nous nous installons.

[La séance se poursuit à huis clos.]

**M. Stéphane Perrault:** Merci.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>